



Points d'actualité relatifs aux Contrats Locaux de Santé (CLS) dans les Hauts-de-Seine

Quelques rappels

- Le CLS : un outil d'articulation entre le Projet Régional de Santé (PRS) et les démarches locales de santé existantes
- Identification des territoires les plus pertinents pour s'inscrire dans une démarche de contractualisation avec l'Agence
 - indicateurs sociodémographiques, économiques et sanitaires défavorables (IDH2)
 - présence de quartiers prioritaires en politique de la ville
 - volonté des élus de s'inscrire dans une démarche de contractualisation avec l'ARS
 - existence de dynamiques locales en matière de santé telles que les Ateliers Santé Ville
- Réaffirmation dans le PRS arrêté fin 2012 de 2 enjeux majeurs
 - la réduction des inégalités territoriales de santé
 - la mobilisation de l'ensemble des leviers de l'ARS et de ses partenaires, proportionnelle aux besoins

Etat d'avancement de la contractualisation

— 3 communes ont signé un CLS pluriannuel construit autour d'objectifs et d'un programme d'actions :

Asnières	25/02/2014 : signature du CLS pluriannuel
Nanterre	- 24/01/2012 : signature du CLS pluriannuel - Automne 2014 : préparation d'un avenant
Rueil-Malmaison	26/10/2012 : signature du CLS pluriannuel

— 5 communes ont signé un CLS de préfiguration et travaillent à l'élaboration de leur CLS pluriannuel :

Bagneux et Colombes	- 2013 / début 2014 : mise à jour du diagnostic local de santé partagé - Automne 2014 : écriture du programme d'actions - Fin 2014 : signature envisagée
Clichy	- Poursuite du travail d'élaboration
Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne	- Poursuite du travail d'élaboration - Signature envisagée pour fin 2014 / 1 ^{er} trimestre 2015

— Pas de nouvelle commune identifiée à ce jour pour contractualiser avec l'ARS

Ouverture de la signature des CLS aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)

- Janvier 2014 : courrier de l'ARS IDF aux CPAM IDF leur proposant de devenir signataires des CLS, en accord avec les municipalités concernées
- Fort intérêt de la CPAM 92 pour cette démarche
- Avril 2014 : courrier de la DT 92 proposant l'association de la CPAM 92 aux communes dont le CLS est en cours d'élaboration
- Depuis avril 2014 : association de la CPAM 92
 - au suivi des CLS déjà signés
 - à l'élaboration des CLS en cours de rédaction

Point d'actualité

sur la réforme de la politique de la ville

— Avril 2013 : signature de la convention interministérielle Santé/
Politique de la ville

— 21 février 2014 : promulgation de la loi de programmation pour la ville
et la cohésion urbaine

— 17 juin 2014 : publication de la liste des communes

- communes maintenues : Antony, Asnières, Bagneux, Chatenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne

- communes sortantes : Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Rueil-Malmaison, Sceaux et Suresnes

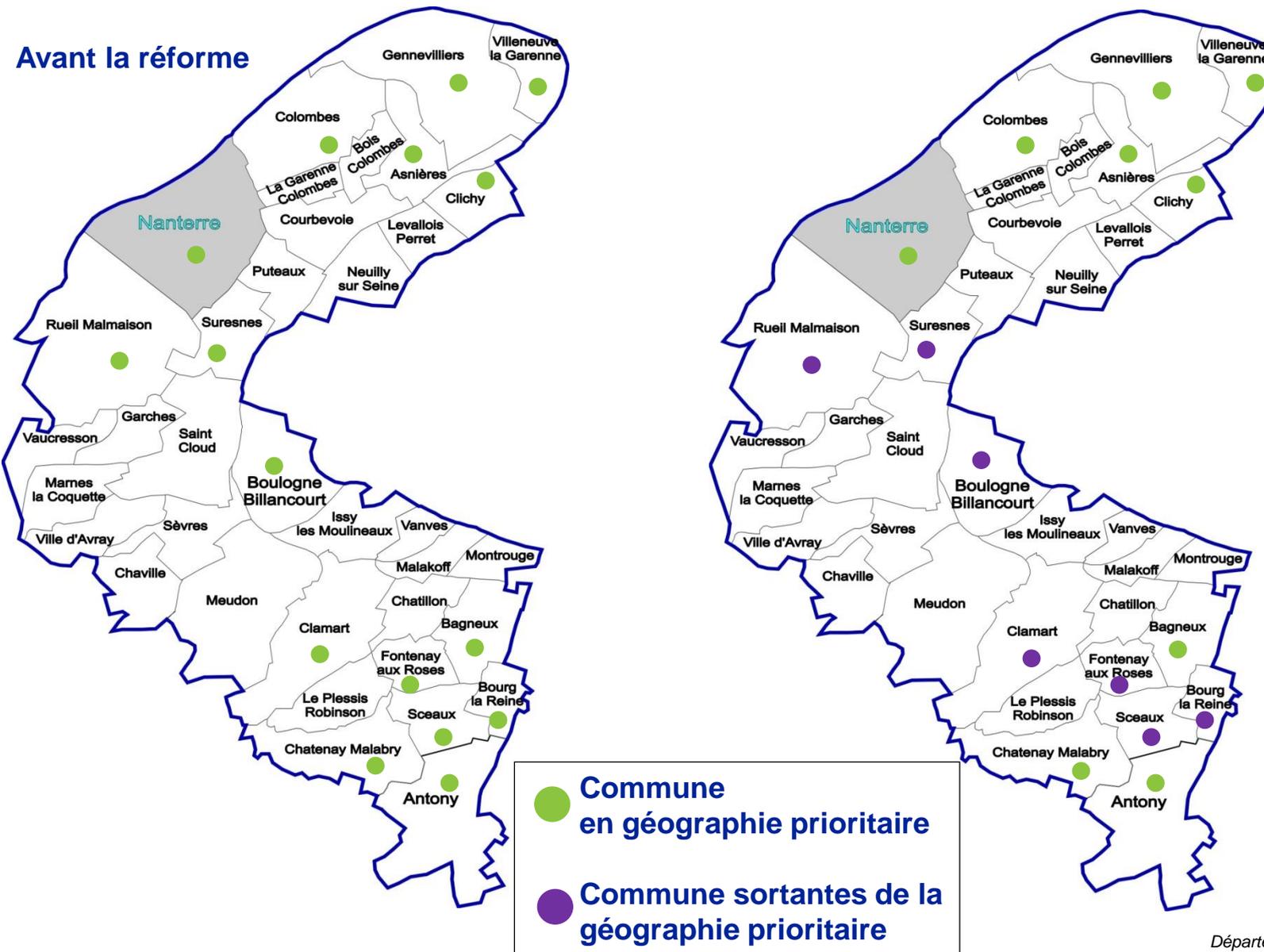
— Octobre 2014 : parution du décret fixant le périmètre définitif des
quartiers prioritaires

— Fin 2014 : élaboration et signature des contrats de ville et de veille
active, dont le CLS pourra constituer le volet santé

Point d'actualité sur la réforme de la politique de la ville

Avant la réforme

Après la réforme



Point d'avancement de l'évaluation de l'impact des CLS sur les inégalités sociales et territoriales de santé

- Menée par l'Université de Paris XIII

- 1^{ère} phase réalisée :
 - revue de littérature
 - analyse du contenu d'un échantillon des 18 CLS signés fin 2011 / début 2012 (dont ceux d'Asnières, de Nanterre et de Gennevilliers pour les Hauts-de-Seine)

- 2^{ème} phase réalisée :
 - visites sur sites dont Asnières et Gennevilliers
 - référents CLS
 - partenaires municipaux et locaux